

Xsacha® : la dématérialisation faite par des collectivités pour les collectivités



La société **SPL-Xdemat** a été créée par des collectivités qui ont souhaité se regrouper pour concevoir des outils de dématérialisation adaptés à leurs besoins et en assurer la maintenance. Les logiciels ainsi créés sont ensuite fournis aux actionnaires de la **SPL Xdemat**.

Xsacha® est l'un de ces outils. Il permet d'archiver les documents numériques produits et reçus par les collectivités, dans le respect de la réglementation (Code du patrimoine) et des normes en vigueur. L'archivage électronique vise au maintien, dans le temps, de l'intégrité, de la lisibilité et de l'accessibilité des documents numériques tant pour les besoins juridiques (archivage à valeur probante) que pour la recherche historique (archivage patrimonial).

Xsacha® simplifie le pilotage de l'archivage des documents numériques

- **Xsacha®** permet le paramétrage des règles d'archivage et des profils de données,
- **Xsacha®** permet le contrôle des caractéristiques des documents à archiver (intégrité, format) et de la qualité des métadonnées (bordereau de versement),
- **Xsacha®** permet de gérer le cycle de vie des documents archivés (suppression à l'issue de la DUA -durée d'utilité administrative-, versement au titre de l'archivage patrimonial),
- **Xsacha®** permet la recherche et la consultation des documents archivés,
- **Xsacha®** permet la traçabilité des consultations et de l'ensemble des événements relatifs aux documents archivés (modification des métadonnées de gestion, migration de format),
- **Xsacha®** permet le contrôle régulier de l'intégrité des documents archivés
- **Xsacha®** a fait l'objet d'un audit fonctionnel par le service interministériel des Archives de France qui a reconnu sa facilité d'usage, sa prise en compte des besoins archivistiques et sa rigueur.

Xsacha® : la dématérialisation à un coût modéré

Afin d'offrir des prestations à un coût modéré **SPL-Xdemat**, société qui n'a pas vocation à faire du profit, a fait :

- **Le choix de la mutualisation entre collectivités** des compétences, des moyens humains et techniques,
- **Le choix de réduire les frais de structure et de fonctionnement** au strict minimum, pas de personnel dédié, pas de locaux propres,
- **Le choix de la proximité**, l'assistance technique (hotline) est dispensée au sein de chaque département,
- **Le choix que chaque collectivité puisse utiliser les services dont elle a besoin**, après adhésion au pack minimal (**Xmarchés®**, **Xactes®**, **Xpostit®**, **Xcelia®** et **Xsare®**),

Quelques exemples de tarifs

Xsacha® (Pour les Départements et les collectivités ayant un service d'archives)			
Investissements		Fonctionnement (coût annuel)	
Fourniture du logiciel Xsacha	5 000 € HT	Maintenance, évolution, accompagnement fonctionnel	2 500 € HT
Installation sur le matériel de la collectivité (transfert SFTP, paramétrage)	1 000 € HT		
Politique d'archivage, formation	1 000 € HT		

Comment bénéficier de Xsacha® ?

- **Vous êtes déjà actionnaire de la société SPL-Xdemat**
 - **votre collectivité n'a pas de service d'archives**, la signature d'une simple convention avec votre département et les Archives départementales suffit. Prenez contact avec le référent de votre département pour connaître les éventuelles modalités financières.
 - votre collectivité dispose d'un service d'archives, la signature d'un simple avenant à votre convention de prestation intégrée suffit pour bénéficier de la solution **Xsacha®** et archiver vos flux de données. Prenez contact avec le référent de votre département
- **Vous n'êtes pas actionnaire de la société SPL-Xdemat**
 Pour devenir actionnaire de la SPL-Xdemat et bénéficier de **Xsacha®** il suffit d'acheter une action au prix de 15,50 € et d'effectuer les démarches d'adhésion présentées sur le site : www.spl-xdemat.fr ou de prendre contact avec le référent de votre département.